

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
 - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2020
 - 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 5.4 Renouvellement de l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux avec la SPA de l'Estrie
 - 5.5 Adoption du *Règlement no RU-2020-13 abrogeant le règlement 2005-03 et ses amendements* concernant le contrôle et la garde responsable des animaux
 - 5.6 Quittance relative aux frais de parcs exigibles dans le cadre du projet de KYO Terra – Pic de l'Ours
 - 5.7 Affectation du surplus libre au paiement des sommes dues dans le cadre du projet d'acquisition de Corridor Appalachien à des fins de protection perpétuelle
 - 5.8 Demande d'acquisition d'une parcelle sur le chemin de la Traverse
 - 5.9 Augmentations salariales pour l'année 2021
 - 5.10 Émission d'obligations d'un montant de 2 937 000 \$ relativement à des emprunts échus le 21 décembre 2020
 - 5.11 Location à long terme du 12, rue Lapointe à Postes Canada
 - 5.12 Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil
 - 5.13 Modification de la résolution 2020-06-128 concernant le mode de paiement du contrat de réfection du chemin Khartoum (phase II)
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Renouvellement du partenariat entre Tourisme Cantons-de-l'Est et le Cœurs villageois d'Eastman
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Démission de pompiers - premiers répondants
 - 7.2 Achat de radios FM
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Addenda aux contrats de travail de journaliers saisonniers
 - 8.2 Fourniture et installation d'une porte d'entrée adaptée pour personne à mobilité réduite pour la bibliothèque Danielle-Simard
 - 8.3 Achat et installation de pneus pour la rétrocaveuse
 - 8.4 Acceptation et paiement du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du chemin Gilbert
 - 8.5 Acceptation et paiement du décompte progressif no 1 des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Renouvellement du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable
 - 9.2 Adhésion aux Fleurons du Québec 2021-2023
 - 9.3 Compensation des émissions carbone du véhicule d'inspection

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2020
 - 10.2 Demandes de permis de construction dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3 Demande de dérogation mineure relative à la présence d'une remise en cour avant au 22, 6^e rue, sur le lot 2 239 552
 - 10.4 Demande de dérogation mineure relative à la pente moyenne du terrain pour l'implantation d'une résidence au 116 chemin Monbel, sur le lot 5 942 707
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 7 décembre 2020 à 19 h 30 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Le maire souligne les décès de Maurice Beaudry et Lucie Boissé.

**Résolution
2020-12-271**

1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence

ATTENDU QUE depuis le 11 novembre courant, la région de l’Estrie est passée en zone rouge – alerte maximale interdisant tout rassemblement de personnes dans un lieu public fermé;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE tenir la présente séance par visioconférence et à huis clos pour permettre aux membres du Conseil de prendre part, délibérer et voter de façon sécuritaire et conforme aux consignes sanitaires.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-12-272**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.14 : Adjudication pour l’émission d’obligations
- Modification du titre du point 6.1 : Renouvellement de l’entente avec Tourisme Cantons-de-l’Est dans le cadre du programme Cœurs villageois

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

**Résolution
2020-12-273**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

[Dépôt](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 24 octobre et le 27 novembre 2020.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

[Dépôt](#)

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

[Dépôt](#)

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 novembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 novembre 2020 pour un montant totalisant 240 225,90 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

[Dépôt](#)

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Maurice Séguin et de la conseillère Heidi Fortin conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

**Résolution
2020-12-274**

[Annexe
5.4](#)

5.4 Renouvellement de l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux avec la SPA de l'Estrie

ATTENDU QUE la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie est un organisme à but non lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux de compagnie aux municipalités depuis 1978;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des services éthiques relativement aux animaux, dans le respect des citoyens et des animaux;

ATTENDU QUE les parties souhaitent continuer à travailler en partenariat;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE renouveler l'entente pour le service de contrôle et de protection des animaux pour une période de cinq (5) ans, aux taux annuels per capita suivants :

<i>Année</i>	<i>Taux per capita</i>
2021	3,50 \$
2022	3,67 \$
2023	3,85 \$
2024	3,98 \$
2025	4,15 \$

ET D'autoriser le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à ladite entente dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-275**

[Annexe
5.5](#)

5.5 Adoption du Règlement no RU-2020-13 abrogeant le règlement 2005-03 et ses amendements concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

ATTENDU QUE le règlement provincial d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

ATTENDU QUE la SPA de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

ATTENDU QU'un comité découlant du CSP de la MRC de Memphrémagog a identifié certains articles du modèle de règlement proposé par la SPA de l'Estrie pour application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le *Règlement no RU-2020-13 abrogeant le règlement 2005-03 et ses amendements* concernant le contrôle et la garde responsable des animaux dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-276**

5.6 Quittance relative aux frais de parcs exigibles dans le cadre du projet de KYO Terra – Pic de l'Ours

ATTENDU QUE conformément à la résolution numéro 2020-10-242, le promoteur a retenu un montant de 100 000 \$ en fidéicommis le temps que la Municipalité procède à l'évaluation de la valeur marchande du projet domiciliaire de KYO Terra - Pic de l'Ours;

ATTENDU QUE les conditions requises ont été remplies à la satisfaction de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'autoriser la libération du montant de 100 000 \$ retenu en fidéicommis;

ET D'établir une quittance relative aux frais de parcs exigibles dans le cadre du projet de développement domiciliaire de KYO Terra – Pic de l'Ours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-277**

5.7 Affectation du surplus libre au paiement des sommes dues dans le cadre du projet d'acquisition de Corridor Appalachien à des fins de protection perpétuelle

ATTENDU la résolution 2020-11-265 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 confirmant l'intérêt de la Municipalité d'Eastman à contribuer au projet de Corridor appalachien d'acquérir et de protéger perpétuellement des propriétés privées situées sur le territoire d'Eastman pour un montant de 197 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes dues dans le cadre du projet de Corridor Appalachien à des fins de protection perpétuelle;

ET DE procéder au paiement sur réception des pièces justificatives (promesse de vente, acte notarié ou autre document légal).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-470-00-996

**Résolution
2020-12-278**

5.8 Demande d'acquisition d'une parcelle sur le chemin de la Traverse

ATTENDU la demande du propriétaire du lot 6 337 682 situé au 81, chemin de la Traverse d'acquérir la parcelle de terrain correspondant à l'assiette résiduelle formant un « T » de virage devant sa propriété;

ATTENDU QUE cette parcelle n'est plus utilisée par la Municipalité étant donné que le chemin de la Traverse se prolonge et se termine en un rond de virage;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 725 836 situé derrière la propriété du demandeur dont il convient de maintenir un certain accès pour d'éventuels projets de valorisation et de sentiers pédestres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE mandater la direction générale à négocier la vente de la parcelle de terrain correspondant à l'assiette résiduelle formant un « T » de virage devant le lot 6 337 682, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle d'accès au lot 5 725 836.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-279**

5.9 Augmentations salariales pour l'année 2021

ATTENDU la Politique de direction des ressources humaines en vigueur;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de procéder à des augmentations salariales (changement d'échelons) pour certains employés municipaux ayant démontré un excellent rendement au cours de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE confirmer les augmentations salariales de certains employés municipaux conformément à la recommandation de la direction générale, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021;

ET D'accorder une augmentation salariale de 0,70 %, représentant l'Indice des prix à la consommation (IPC) au 31 octobre 2020, à l'ensemble des employés municipaux selon la Politique de direction des ressources humaines 2020-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-280**

5.10 Émission d'obligations d'un montant de 2 937 000 \$ relativement à des emprunts échus le 21 décembre 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 937 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

<i>Règlements d'emprunts</i>	<i>Montant</i>
<i>2013-04</i>	1 719 600 \$
<i>2013-04</i>	905 000 \$
<i>2013-10</i>	312 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-04 et 2013-10, la Municipalité d'Eastman souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE financer par obligations les règlements d'emprunts numéro 2013-04 et 2013-10 comme suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU LAC MEMPHREMAGOG
230, RUE PRINCIPALE OUEST
MAGOG, QC
J1X 2A5

D'autoriser le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les obligations;

DE mandater CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur afin que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

ET en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, fixer le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-04 et 2013-10 de façon à ce qu'il soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU les pourparlers avec Postes Canada, par l'entremise du courtier Jones Lang LaSalle Services Immobiliers inc., afin de relocaliser le bureau de postes au 12, rue Lapointe à Eastman;

ATTENDU QUE la transaction est liée à l'acquisition du lot 4 380 184 situé au 376, rue Principale afin de consolider l'emplacement du Parc du temps qui passe;

ATTENDU QUE l'article 85 du bail prévoit un droit de résiliation en faveur de la Municipalité, sans pénalité, durant les douze (12) premiers mois du terme initial;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, le bail de location du 12, rue Lapointe dont copie a été remise aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits, ainsi que l'entente de frais de courtage avec Jones Lang LaSalle Services Immobiliers inc.;

DE mandater la direction des travaux publics à procéder à l'entreposage du mobilier de bureau de l'accueil touristique avant la date de prise de possession par Postes Canada (1^{er} janvier 2021);

DE planifier la relocalisation du bureau d'accueil touristique à temps pour la saison estivale 2021 (dans les locaux du bureau de poste actuel ou ailleurs sur le territoire);

ET DE finaliser la transaction visant à acquérir le lot 4 380 184, et ce, avant le 31 décembre 2021 à défaut de quoi, la Municipalité procèdera à la résiliation du bail conformément à l'article 85.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-282**

5.12 Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter le calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil qui se tiendront à compter de 19 h 30 à la salle La Missisquoise située au 25, rue Missisquoi :

11 janvier	5 juillet
1 ^{er} février	2 août
1 ^{er} mars	7 septembre (<i>mardi</i>)
6 avril (<i>mardi</i>)	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-283**

5.13 Modification de la résolution 2020-06-128 concernant le mode de paiement du contrat de réfection du chemin Khartoum (phase II)

ATTENDU QUE la résolution 2020-06-128 affecte le fonds de roulement au paiement des sommes requises et prévoit son remboursement sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter le fonds de carrières et sablières au remboursement du fonds de roulement, et ce, sur une période de dix (10) ans;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE modifier la résolution no 2020-06-128 afin que soit utilisé le fonds de carrières et sablières au remboursement du fonds de roulement dont le terme est échelonné sur une période de dix (10) ans à compter de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-284**

5.14 Adjudication pour l'émission d'obligation

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 2013-04 et 2013-10, la Municipalité d'Eastman souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2020, au montant de 2 937 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

162 000 \$	0,50000 %	2021
165 000 \$	0,60000 %	2022
167 000 \$	0,75000 %	2023
169 000 \$	0,85000 %	2024
2 274 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,65700

Coût réel : 1,27855 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

162 000 \$	0,60000 %	2021
165 000 \$	0,70000 %	2022
167 000 \$	0,80000 %	2023
169 000 \$	0,90000 %	2024
2 274 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,66000

Coût réel : 1,28631 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

162 000 \$	0,50000 %	2021
165 000 \$	0,65000 %	2022
167 000 \$	0,75000 %	2023
169 000 \$	0,90000 %	2024
2 274 000 \$	1,05000 %	2025

Prix : 98,74476

Coût réel : 1,30573 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 937 000 \$ de la Municipalité d'Eastman soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

ET QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

6.1 Renouvellement de l'entente avec Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme Cœur villageois

ATTENDU QUE la certification « Cœurs Villageois » est le résultat d'une démarche de développement dans laquelle des municipalités ou villes ont décidé de s'engager afin de livrer une expérience touristique unique en lien avec la communauté locale et son désir d'accueillir des visiteurs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif au renouvellement de l'entente avec Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme Cœurs villageois;

ET DE déléguer le conseiller Patrick McDonald à la liaison avec l'organisme pour la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-62200-494

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Démission de pompiers - premiers répondants

ATTENDU la démission de quatre (4) pompiers-premiers répondants au service de sécurité incendie et premiers répondants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE retirer les noms de Jean-Michel Alie, Sébastien Blanchette, Pierre Moreau ainsi que Jean-Martin Trudeau de la liste du service de sécurité incendie et premiers répondants de la Municipalité d'Eastman, et ce, tel que recommandé par le directeur du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Achat de radios FM

ATTENDU la nécessité de munir les employés municipaux d'un mode de communication plus rapide et efficace lors de situations d'urgence;

**Résolution
2020-12-285**

**Résolution
2020-12-286**

[Annexe
7.1](#)

**Résolution
2020-12-287**

ATTENDU QUE la subvention versée par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de COVID-19 peut servir à payer de tels équipements (sécurité civile);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser l'achat de cinq (5) radio pour un montant de 3 960 \$ plus les taxes auprès de Communication Plus, selon la soumission #10304 datée du 25 novembre 2020;

ET D'affecter la subvention COVID-19 au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-23000-670

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

**Résolution
2020-12-288**

Annexe
8.1

8.1 Addenda aux contrats de travail de journaliers saisonniers

ATTENDU la charge de travail accrue du service des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics d'accorder le statut d'employé permanent aux deux journaliers saisonniers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'adopter les addenda no 1 aux contrats de travail de Messieurs Dany Néron et de John Murphy dont copies sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-289**

8.2 Fourniture et installation d'une porte d'entrée adaptée pour personnes à mobilité réduite pour la bibliothèque Danielle-Simard

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une porte d'entrée adaptée auprès de Donlox (1993) inc., au montant de 6 983 \$ plus les taxes, selon la soumission 0620453 datée du 25 novembre 2020;

ET D'affecter le surplus libre au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-070-10-722

**Résolution
2020-12-290**

8.3 Achat et installation de pneus pour la rétrocaveuse

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) pneus neufs pour la rétrocaveuse auprès de Les Pneus Robert Bernard (St-Élie) Ltée, au montant de 6 179,14 \$ plus les taxes, selon la soumission ELI-D074236 datée du 25 novembre 2020;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-320-20-525

**Résolution
2020-12-291**

8.4 Acceptation et paiement du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du chemin Gilbert

ATTENDU la recommandation de paiement de St-Georges Structures et Civil en regard du décompte progressif no 2 soumis le 20 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 2 des travaux de réfection du chemin Gilbert conformément à la facture de Grondin Excavation au montant de 537 334,89 \$ incluant les taxes et comprenant la retenue de garantie de 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-042-10-721

**Résolution
2020-12-292**

8.5 Acceptation et paiement du décompte progressif no 1 des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie EXP en regard du décompte progressif no 1 soumis le 30 octobre 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 des travaux de réhabilitation et pavage du chemin Mont-Bon-Plaisir conformément à la facture de Pavages Maska inc. datée du 22 octobre 2020, au montant de 572 027,80 \$ incluant les taxes et comprenant la retenue de garantie de 5 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-042-10-721

**Résolution
2020-12-293**

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Renouvellement du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de services professionnels d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE renouveler le contrat pour la fourniture de services professionnels d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable de la firme Aquatech société de gestion de l'eau inc., pour l'année 2021 au montant forfaitaire annuel de 50 693,75 \$ avant les taxes, selon l'option #1 de la proposition no 20201119 datée du 18 novembre 2020;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-294**

9.2 Adhésion aux Fleurons du Québec 2021-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur l'amélioration des espaces verts et leur accès;

ATTENDU QUE Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE renouveler l'adhésion de la Municipalité aux Fleurons du Québec - 16^e édition (2021-2023), au coût de 2 242 \$ avant les taxes;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-295**

9.3 Compensation des émissions carbone du véhicule d'inspection

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à compenser les émissions polluantes du véhicule du service d'inspection;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE procéder à l'achat de compensation carbone pour les 3 340 kilomètres parcourus au cours de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Odomètre au 4 décembre 2020 :
62 061 km*

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en novembre 2020

Le conseil prend acte.

10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le CCU a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du Règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU et jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- Retour sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence au 60 rue de l'Horizon, sur le lot 3 903 227;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence au 515 chemin George-Bonnallie, sur le lot 5 829 665;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence au 511 chemin George-Bonnallie, sur le lot 5 829 666;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale au 120 rue de Villebois, sur le lot 6 170 146;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la l'implantation d'un garage détaché au 120 rue de Villebois, sur le lot 6 170 146;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale au 82 rue de la Sapinière, sur le lot 4 499 761;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à l'agrandissement d'une résidence au 103 rue de la Plage, sur le lot 4 379 905;
- Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la l'implantation d'un garage détaché au 85 rue des Plaines, sur le lot 6 377 114, conditionnellement à ce que l'éclairage des lampes montrées sur le garage soit dirigé uniquement vers le bas, conformément à la réglementation.

Résolution
2020-12-296

[Annexe
10.2](#)

ET DE reporter la demande d'approbation au règlement PIIA relative à la construction d'une résidence 116 chemin Monbel (lot 5 942 707) considérant la possibilité qu'une demande de dérogation modifiée soit déposée (point 10.4).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-297**

[Annexe
10.3](#)

10.3 Demande de dérogation mineure relative à la présence d'une remise en cour avant au 22, 6^e rue, sur le lot 2 239 552

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'implantation d'une remise en cour avant sur un terrain de 3 344,4 mètres carrés;

ATTENDU QUE ladite remise a fait l'objet d'un permis et a été implantée en 2017 dans la cour avant de la propriété en contravention du *Règlement de zonage* 2012-08 qui n'autorise les bâtiments accessoires en cour avant que sur les terrains de plus de 6 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'il est possible de déplacer et implanter la remise conformément à la réglementation en cour latérale ou arrière;

ATTENDU QUE le CCU formule une recommandation défavorable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le maintien de la remise en cour avant au 22, 6^e rue, sur le lot 2 239 552.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-12-298**

[Annexe
10.4](#)

10.4 Demande de dérogation mineure relative à la pente moyenne du terrain pour l'implantation d'une résidence au 116, chemin Monbel, sur le lot 5 942 707

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la pente moyenne maximale d'un terrain où y est prévu l'implantation d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE les demandeurs proposent d'implanter le bâtiment résidentiel sur le terrain à un endroit où la pente moyenne mesurée sur 15 m varie entre 19 et 23 %;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* 2012-08 interdit toute construction sur une pente moyenne supérieure à 15 % mesurée sur 15 m dans la zone RUR-5;

ATTENDU QU'il est probablement possible de se conformer en déplaçant la maison et en réduisant les dimensions;

ATTENDU QUE le CCU formule une recommandation défavorable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence sur une pente moyenne supérieure à 15 % au 116, chemin Monbel sur le lot 5 942 707.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire présente la programmation d'activités du comité Arts et culture à venir dont les conférences d'autrices de Kim Thuy (10 décembre, 15 h) et Louise Tremblay-d'Essiambre (12 janvier, 15h). Elle enchaîne avec le rappel des consignes sanitaires applicables à la bibliothèque ainsi que les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les samedis 26 décembre et 2 janvier seront fermés en raison de la période des fêtes.

Le conseiller Maurice Séguin informe le Conseil de l'appel qu'il a reçu du père Noël pour rappeler aux citoyens l'importance de bien nettoyer leurs cheminées à temps pour le temps des fêtes, car c'est également une question de sécurité civile.

Le maire enchaîne avec ses vœux des fêtes de la part du Conseil municipal aux employés et aux citoyens d'Eastman et rappelle que le Conseil adoptera le budget 2021 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 le lundi 14 décembre à 8h 30 dont la vidéo sera disponible au cours de la journée sur le site web de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la présentation à huis clos en visioconférence de la séance du Conseil, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel. La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le Conseil des questions reçues et abordant les sujets suivants :

- Les mesures compensatoires à mettre en place pour protéger la faune (corridor faunique);
- Les terrains acquis en fonds fins de parcs et terrains de jeux à KYO Terra – Pic de l'Ours (possibilité de stationnements en bordure de la piste cyclable);
- La participation d'Eastman au développement du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie.

La directrice générale et secrétaire-trésorière invite toute personne souhaitant obtenir une copie intégrale des questions posées au Conseil d'en faire la demande par courriel à dg@eastman.quebec.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 18.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».